

Michel Cucchi

Dewey : 363.7

Comptabilité carbone

Principes de gouvernance pour un dispositif carbone

Version du 26 mars 2021

Merci d'envoyer vos remarques et réflexions à l'adresse suivante :

michel.cucchi@laposte.net

Table des Matières

Introduction.....	1
<i>I. Se donner une représentation appropriée du problème.....</i>	<i>1</i>
I.1. Mettre la représentation monétaire à sa place	2
I.2. Compter le carbone dans le système international d'unités (SI).....	2
I.3. Articuler les représentations conventionnelles et le monde physique.....	2
I.4. Affecter des plafonds d'empreinte dans un espace national.....	3
I.5. Complexité de la décarbonation, convivialité du dispositif carbone	4
I.6. Faire vivre la démocratie.....	4
<i>II. Une action publique capable de contenir la pression des intérêts.....</i>	<i>5</i>
<i>III. Une action publique qui « capabilise » et qui responsabilise.....</i>	<i>7</i>
III.1. Responsabiliser les collectifs avant les consommateurs finaux	8
III.2. Responsabiliser les consommateurs finaux les plus aisés.....	8
III.3. « Capabiliser » le plus grand nombre	10
Références	13

Introduction

Par définition, les principes de gouvernance d'un futur dispositif carbone ne sont pas définis au niveau du dispositif lui-même. Leur élaboration doit être partagée entre plusieurs cercles de réflexion, *think tanks*, communautés de chercheurs-enseignants-formateurs, afin de contribuer à formaliser un débat public de bonne qualité. C'est en tous cas la voie qui est tentée dans cette contribution.

I. Se donner une représentation appropriée du problème

Pour engager l'administration, les entreprises, les collectifs, les citoyens dans une société plus humaine, équitable, en lien avec le monde vivant et tournée vers le mieux-être plutôt que la consommation matérielle, avec désormais une obligation de résultat, nous avons besoin de changer (décoloniser/désaliéner) les représentations de nos activités et de nos territoires en les inscrivant dans un référentiel démocratique conçu pour le bien-être commun plutôt que pour le profit privé. En d'autres termes, nous avons besoin de *représenter nos activités et nos territoires dans un monde peuplé d'êtres vivants ainsi que de flux et d'équilibres vitaux*, dans des dynamiques vitales complexes plutôt que dans des systèmes institutionnels, des tuyauteries établis pour assurer la liquidité des monnaies et la satisfaction des désirs imprégnés d'une mythologie pernicieuse et scientifiquement falsifiée, celle des marchés efficients.

Avec Pierre Calame, le collectif constitué autour d'Armel Prieur a souligné dans sa tribune du 12 août 2020 l'impasse du raisonnement économiste actuel [2] :

« C'est en effet du côté des dogmes de l'économie qu'il faut chercher la source de la folie : l'illusion que tout est commensurable avec tout par le truchement d'une unique unité de compte, la monnaie. [...] Seule évidence qui puisse donner consistance au concept de croissance écologique : il faut découpler le développement des relations humaines essentielles à notre bien-être, dans lesquelles le travail demeure pour longtemps un élément structurant, d'avec la consommation d'énergie fossile et de matières premières non renouvelables, à la source de la destruction programmée de la planète. Le défi du XXI^e siècle est d'assurer le bien-être de tous dans le respect de la biosphère, en mobilisant pour cela tout le travail et toute la créativité humaine.

C'est littéralement la définition que donnait, au XVIII^e siècle, le grand botaniste, Carl von Linné, de « l'œconomie » : les règles (nomoi) de gestion de notre espace domestique (oikos). Tant qu'on utilise la même unité de compte et le même moyen de paiement pour ce qu'il faut développer, l'échange humain et le travail, et ce qu'il faut réduire, la consommation d'énergie fossile, notre véhicule économique a une seule pédale pour le frein et l'accélérateur. On peut invoquer l'innovation, la géoingénierie, les miracles présumés de la science et de la technique, ça ne marchera jamais. »

I.1. Mettre la représentation monétaire à sa place

Une première conséquence de ce virage est de mettre la représentation monétaire à sa place, dans le monde des conventions sociales historiquement datées. Sans parcourir tout le champ de la théorie de la monnaie, notons qu'elle constitue un marqueur de souveraineté, intrinsèquement dévaluable, inflatable et substituable. La « valeur » d'une monnaie carbone, comme l'ont montré les marchés des droits d'émission, est inévitablement indexée sur la volonté politique. Que celle-ci s'effondre, et la monnaie carbone ne vaut plus rien : son « prix » s'effondre, l'incitation disparaît, en même temps que son fonctionnement régulier devient impossible (illiquide) : le dispositif est discrédité au sens propre du terme. Ne reproduisons pas ici cette erreur, au risque de tomber dans un « solutionnisme » superficiel dont le principal mérite serait de continuer à faire tourner la roue du hamster et d'alimenter cette économie « hors-sol » dénoncée par Bruno Latour. On ne calculera pas l'empreinte carbone avec des unités monétaires, de la monnaie carbone ou des points carbone.

I.2. Compter le carbone dans le système international d'unités (SI)

Nous avons besoin de constituer un système de comptabilité carbone reposant fermement sur une réalité physique pour pouvoir rencontrer les limites planétaires [16] et développer avec Kate Raworth une économie respectant ces limites ainsi qu'un plancher social protecteur de l'intégrité des personnes [15]. Le comptage du carbone doit donc se tenir fermement dans le système international d'unités (SI)¹ sous la responsabilité du Bureau international des poids et mesures basé à Sèvres. C'est en effet le système avec lequel nous arpentons le monde physique depuis quelques siècles. Nous pourrions ainsi calculer une empreinte carbone, puis une empreinte écologique (à la manière de Mathis Wackernagel [18]), préserver et faire fructifier ce qui importe dans nos existences grâce à une comptabilité appropriée (modèle CARE développé par Alexandre Rambaud, que nous avons pu entendre au cours de la séance 5) [14], enfin travailler au développement des biocapacités [5].

Le choix d'une modélisation matière-énergie des activités humaines fondée sur la préservation et le développement de ce qui nous importe correspond aussi à la nécessité concrète d'inscrire nos activités parmi les forces telluriques, et plus généralement la sphère économique et sociale dans la biosphère et dans le monde physique, ouvrant la voie à une réflexion générale sur la préservation de l'habitabilité de la planète comme de nos territoires allant de James Lovelock [10] et René Passet [13] à Bruno Latour [9].

I.3. Articuler les représentations conventionnelles et le monde physique

Afin de découpler la recherche d'un mieux-être de tous – la seule acception utile du mot croissance – de la dissipation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et plus largement, des ponctions sur la biosphère et sur les ressources non renouvelables (comme les minerais), nous avons donc besoin d'articuler deux ordres de grandeur :

- *un ensemble de grandeurs conventionnelles représentatives de valeur*, de capital au sens traditionnel (c'est-à-dire de « ce qui importe »), de bien-être, qui doivent impérativement être *réparties* selon des principes de justice pour respecter l'intégrité et les droits de chacun des êtres humains et des autres êtres vivants, y compris les

¹ Bureau international des poids et mesures : www.bipm.org. Cf. la brochure *Le Système international d'unités*, 9^e édition, 2019 : <https://www.bipm.org/utls/common/pdf/si-brochure/SI-Brochure-9-FR.pdf>

générations éloignées et futures. Ces grandeurs ne se limitent évidemment pas à la représentation monétaire, elles sont négociables et n'ont pas vocation à être planifiées ou rationnées

- un ensemble de grandeurs physiques du système international d'unités (SI), représentatives des transformations que nous imposons à la Terre (ponctions sur les ressources et la biosphère, émissions et rejets de résidus et polluants) ainsi qu'à nous-mêmes (morbidité) et qui doivent nécessairement être réduites pour tenir dans des limites de la biosphère et préserver la salubrité de notre environnement. De nature physique et biologique, elles n'ouvrent pas de possibilité de négociation avec les grands équilibres vitaux (le climat, les équilibres acido-basiques ou hormonaux, etc.) ou avec les ressources physiques et biologiques encore disponibles. Dans le contexte d'urgence écologique et écologique actuel, cette réduction non négociée prend la forme de quotas, c'est-à-dire d'un rationnement dans la forme collectivement non négociable qui s'impose à nous tous.

I.4. Affecter des plafonds d'empreinte dans un espace national

Concernant le carbone et ses équivalents à effet de serre, un système de *points carbone* peut avoir une utilité au point d'articulation de ces deux ordres grandeurs, mais nous ne devons pas lui accorder une position centrale car en articulant une réalité physique à une réalité conventionnelle, il intègre lui-même la sphère conventionnelle : étranger au monde physique, il est impossible à insérer dans une représentation des flux vitaux de la biosphère. Sa manipulation correspond à des finalités précises au sein de notre espace conventionnel :

- dans une perspective de transition du système économico-financier existant, qu'il s'agit de transformer pour l'inscrire dans une perspective de bien-être collectif
- dans une perspective de négociation qui ne peut se concevoir que localement (un foyer, une tribu, un cluster d'entreprises, un territoire), à une échelle obligatoirement infra-nationale puisque les nations sont engagées entre elles dans le cadre de l'Accord de Paris dans une trajectoire de décarbonation avec obligation de résultat. En d'autres termes, au-delà de la nation, la négociation a déjà lieu, et tous les systèmes internationaux d'affectation et d'échange de carbone ne s'y soumettant pas explicitement ne peuvent que la parasiter et la discréditer.

Cette représentation confère une épure aux échanges de points carbone, celle d'une répartition ou d'une affectation au sein d'une empreinte nationale contrainte, un jeu à somme nulle qui la place en présence de principes complémentaires ou concurrents. Cette épure certes un espace limité à la négociation, éventuellement fondée sur l'échange ou la liquidité, mais il apparaît aussi tout le champ de l'action publique, fondé sur l'ordre public, la justice et le droit selon des principes définis nationalement. Ainsi, compte tenu des dommages infligés aux autres, dépasser son quantum de carbone ne peut absolument pas s'absoudre par un débours en fonction d'un « prix », mais par la constatation d'une faute. De ce point de vue, le modèle du permis de conduire à points constitue un exemple intéressant, car il permet la sanction d'une faute de façon proportionnée qui ne renient pas les principes de Cesare Beccaria et les droits humains : l'égalité de tous devant la loi, la légalité et la proportionnalité des peines, la « douceur des peines » plutôt que l'espérance de l'impunité, etc. La faute pourrait ainsi être rachetée par une obligation de sensibilisation ou de formation, des travaux

d'intérêt général tels que des remises en état de biotopes, des contraventions ajustées à la gravité de la faute et aux ressources du fauteur. Un tel système peut être aussi « fluide » que celui sanctionnant les excès de vitesse, en passant par une agence telle que l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI). Enfin, comme les infractions au code de la route, une telle voie s'articule formellement avec un dispositif de réparation dépendant idéalement de la justice ou bien d'une autre instance reconnue légitime. Enfin, ce système est la démonstration qu'il n'est pas nécessaire de monétiser des grandeurs (ici, la vitesse) pour parvenir à les réduire.

I.5. Complexité de la décarbonation, convivialité du dispositif carbone

Un système compliqué, une « usine à gaz » en mesure de restreindre les capacités d'action ne peut pas être perçu autrement par le citoyen que comme une menace. De fait, la comptabilité carbone constituera le support de transformations profondes de l'exercice des libertés publiques ainsi qu'une nouvelle intrusion dans les modes de production et de consommation. Le citoyen doit donc être convaincu que le dispositif le protège davantage qu'il ne le contraint. C'est pourquoi la comptabilité carbone n'a pas vocation à absorber la complexité de la politique de décarbonation, laquelle doit être traitée en amont, mais se limiter à refléter fidèlement les flux de matière et d'énergie traversant les activités humaines (en l'occurrence, les flux de carbone, de gaz carbonique et de ses équivalents). Notre comptabilité carbone doit donc adopter une unité de compte simple et compréhensible par tous, à savoir le gramme (le kilogramme ou la tonne selon l'objet ou l'acteur concerné) d'équivalent-carbone, ou des différents gaz à effet de serre concerné selon les cas.

I.6. Faire vivre la démocratie

Nous avons également besoin d'une *démocratie vivante*, car c'est la voie qui nous est immédiatement accessible pour agir dans le sens d'un mieux-être collectif dans le respect des droits de chacun, pour travailler sur des représentations partagées et fonder la légitimité des actions entreprises, pour résister enfin à la pression des intérêts et des démagogues.

Propositions relatives au dispositif carbone

Le dispositif carbone (terme provisoire) peut être défini comme l'outil permettant, selon les termes de Pierre Calame dans sa lettre au Premier ministre du 7 décembre, de « *découpler enfin recherche d'un mieux-être de tous – la seule définition utile du mot croissance – et consommation d'énergie fossile ou, plus largement, ponctions sur la biosphère* ».

1. *Former les citoyens et donner à voir la complexité de la question* : les principes organisateurs du dispositif carbone ne peuvent procéder que d'une délibération publique d'amont de représentants formés à ces questions, ils ne relèvent pas de l'administration du système. La complexité des délibérations, irréductible, ne doit pas être confondue avec les complications éventuelles du dispositif carbone, au risque de susciter la défiance des citoyens.

2. *Intégrer des représentations de l'activité humaine mieux appropriées à la décarbonation que celles véhiculées par la représentation économique-financière, notamment*

la finance spéculative : intégrer par exemple le plan de transformation de l'économie française (PTEF) de The Shift Project comme cadre approprié pour la comptabilisation carbone²

3. *Assurer une prise de décision publique en phase avec une démocratie vivante* : mobiliser l'expertise citoyenne et savante en assurant la transparence des échanges et des interlocuteurs, en soignant les attendus (les arguments) des décisions plutôt que les décisions elles-mêmes, qui doivent être réversibles si la situation et les arguments évoluent.

4. *Mettre en place un dispositif reposant sur un principe simple de manipulation de variables physiques inscrites dans le SI (kgCO₂eq par exemple), sans chercher à monétiser les quantités de carbone* : de même que le forçage radiatif anthropique est simple, le dispositif peut se limiter à contraindre l'empreinte carbone de chacun jusqu'à sa compatibilité avec les flux et les équilibres vitaux de la biosphère, et cela peut s'exprimer à travers une seule variable.

5. *Veiller à la protection de la vie privée (privacy)* et donc intégrer le schéma général de traitement des données à caractère personnel (au même niveau que le traitement des données de santé par exemple), ou encore avoir recours à un système anonyme tel que proposé dernièrement par Sandrine Rousseau.

II. Une action publique capable de contenir la pression des intérêts

Prenons d'emblée pour hypothèse que *les acteurs économiques et politiques, le système administratif et les intérêts qui les influencent n'ont aucune incitation particulière à agir dans le sens de la décarbonation* dans le contexte économique et politique qui leur confère leur pouvoir et leur autorité, même s'ils ont connaissance par ailleurs des périls qui nous menacent. Comme tout pouvoir, leur finalité intrinsèque est au minimum de se maintenir, de continuer leurs activités selon leurs propres déterminations, et pour les plus agressifs d'augmenter leur périmètre, avec la tentation permanente de résoudre leurs contradictions par une emprise accrue sur la biosphère comme sur le citoyen (avec quelques ajustements à caractère social pour contenir la révolte). Il faut donc s'attendre notamment :

- à une surenchère de conservatisme, voire d'isolationnisme, de l'oligarchie constituée de ce que des sociologues désignent comme « la société du CAC40 » ainsi que des institutions les plus éloignées des citoyens et de leurs difficultés quotidiennes (on pense au « corps » issus des grandes écoles de la République, à Bercy, au Conseil d'État, etc.)
- à des offensives actives des porteurs d'intérêts particuliers, communicants, marchands de doute, bateleurs multimédia, destructeurs de réputation, qui s'en prendront sans

² Pour Zeynep Kahraman, Directrice des Projets, et Nicolas Raillard du *Shift Project*, le PTEF est un plan de décarbonation de l'économie française, mettant l'emploi et ses impacts au cœur de la problématique. L'économie est représentée sous forme de flux physiques de matière et d'énergie entre secteurs d'activité selon une perspective systémique. Le PTEF s'inscrit dans une hypothèse de non-croissance des besoins, sauf localement sous condition de décroissance dans d'autres lieux, territoires ou secteurs (Atelier du *Shift* du 2 février 2021, notes personnelles).

aucun doute à l'intégrité des personnes si elles deviennent gênantes pour leur entreprise de domination.

Les politiques publiques essentielles (telle que les politiques de décarbonation), pour être conçues, mises en œuvre et évaluées dans le temps long, doivent donc être portées par *un État fort dans ses institutions* (et non pas autoritaire), c'est-à-dire :

1. à l'écoute des citoyens
2. en capacité d'agir sans compromission systémique avec ces porteurs d'intérêts particuliers (non soumis à une corruption systémique)
3. doté d'une capacité d'investissement massif susceptible de pouvoir transformer la société (comme l'a montré le New Deal et comme le montre actuellement Joe Biden).

Mais comme l'a montré Montesquieu (*L'esprit des lois*), *il faut aussi que la force de ce pouvoir procède à la fois de l'équilibre de ses institutions et de sa confrontation à d'autres expressions du pouvoir du peuple*, comme nous le montre l'expérience de la Convention citoyenne pour le climat, dans une perspective de démocratie vivante luttant en permanence contre sa pétrification.

Propositions relatives au dispositif carbone

1. *Travailler à une puissance publique forte influencée par les communs plutôt que les particuliers* : fonder/articuler l'action publique sur/avec une gestion réglementée de communs sous la forme des partenariats promus par l'ONU (tels que l'air, l'eau, la quantité de carbone et des autres GES présente dans l'atmosphère, etc.) : c'est l'Objectif pour le développement durable N°17. Un des partenariats apparaissant exemplaire est celui de l'[eau](#). Une des façons d'introduire cette large concertation pourrait être de discuter des modalités d'inscription de notre dispositif carbone dans l'Agenda 2030 de l'ONU.
2. *Doter le dispositif d'une gouvernance robuste, multipartite*, avec une gestion mixte incluant :
 - une composante citoyenne représentative (sélection à travailler : tirage au sort, élection, autre)
 - une composante publique : l'État, les collectivités
 - une composante économique : entreprises, syndicats, ordres professionnels
 - une composante scientifique (domaines pluriels)
 - une composante associative : ONG spécialisées
 - une composante éthique : déontologie, alerte, recours.
3. *S'assurer de la loyauté des agents publics, les former puis les mettre en situation de responsabilité* à l'égard des risques et menaces collectives (en l'occurrence, la responsabilité de décarboner les activités et les modes de vie) : Comme le dit Bruno Latour³ : « *il faudrait que les décisionnaires œuvrant pour le système étatique apprennent eux aussi ce qui a été enseigné aux 150 lors de la Convention citoyenne pour le climat* ». Il s'agit de toucher prioritairement leur cœur et leur intelligence, avant de les doter d'une compétence

³ Entretien dans [le « Grand entretien » de l'émission matinale de France Inter, 15 janvier 21.](#)

traditionnelle de formalisation et de contrôle, d'ouvrir cette compétence au traitement des questions supraliminaires telles que le dérèglement climatique, la destruction du vivant et l'intoxication des milieux (cf. la réaction de Felix Frankfurter entendant le rapport de Jan Karski⁴). Assurer que les décisions publiques sont prises en ayant conscience (corps/mental/conscience morale) que seulement quelques dizaines de kilomètres d'atmosphère séparent notre vie terrestre du vide cosmologique, et qu'il n'y aura pas de possibilité d'évasion vers d'autres planètes (pas de plan B, pas de planète B).

4. *Intégrer à tous les niveaux des dispositifs assurant l'intégrité de la décision publique en prenant très au sérieux la nécessité de protéger les agents publics à l'égard du risque professionnel inhérent au processus de décision (contribution séparée à intégrer lorsque les formes de la gouvernance auront été établies)*

5. *Renforcer les capacités d'investissement public par des politiques économiques et financières appropriées (Alain Grandjean, Gaël Giraud, Nicolas Dufrêne), elles seront nécessaires pour élaborer le dispositif carbone et pour former ses professionnels.*

III. Une action publique qui « capabilise » et qui responsabilise

Nous sommes habités par le sentiment d'une irresponsabilité collective massive à l'égard des dangers qui nous menacent. Différentes représentations reflètent ce sentiment. Dans la société de l'abondance, nous serions comme dans un magasin de bonbons où nous nous délectons de tout ce qui nous est proposé jusqu'à nous en rendre malade. Dans *Le plein, s'il vous plaît*, Jean-Marc Jancovici et Alain Grandjean présentent le pétrole et cette société d'abondance qu'il rend possible comme une drogue dure dont le sevrage pourrait passer par une forme de désintoxication [6].

Dans un contexte de danger imminent, Jacques Attali conseille ingénument aux classes dominantes de « danser près de la porte de sortie », ce qui ne les prédispose pas à assumer le

⁴ Dans le documentaire *Shoah*, Jan Karski – ce résistant polonais en mission auprès du Président F. D. Roosevelt en juillet 1943 pour témoigner de l'extermination des Juifs d'Europe – expose que, rencontrant Felix Frankfurter, juge de la Cour suprême des États-Unis et personnalité de la communauté juive de Washington, il l'informe que les Allemands ont l'intention d'exterminer toute la population juive d'Europe, que le processus est en cours et que plusieurs millions de Juifs sont déjà morts. A l'issue du rapport de Karski, Frankfurter lui assène : « *je ne vous crois pas !* ». A un collègue du juge défendant l'intégrité du résistant, il répond « *Je n'ai pas dit qu'il mentait. J'ai dit que, moi, je ne parvenais pas à le croire. Mon esprit et mon cœur sont faits de telle manière que je ne peux l'accepter [...]. Impossible, non, non, totalement impossible !* » Pour Jan Karski, il ne faisait pas de doute qu'il croyait cette horreur, mais il entendait signifier par cette attitude que le monde n'était pas préparé à recevoir une information aussi terrifiante. Les hommes éprouveraient de la sympathie, ils feraient de leur mieux, mais ne pourraient comprendre l'urgence de la situation [7] [12]. Commentant son expérience plusieurs dizaines d'années après, Jan Karski observe que « *les nations se battent, les individus haïssent, les considérations politiques s'en mêlent... Conquêtes, torture, prison, responsabilité collective, guerres, victoires, défaites* », tout cela constitue la marche du monde au cours des temps historiques, et nous pouvons l'expliquer. Mais l'extermination des Juifs d'Europe lui demeure toujours incompréhensible : « *le cerveau, les concepts ne peuvent fonctionner que dans certaines limites : substantiellement, [à partir de] ce que notre environnement – livres, connaissances, informations – met dans notre cerveau. A un certain moment, nos cerveaux n'ont sans doute plus la capacité de comprendre* » [8].

sort commun⁵. Et puis, en cas temps de covid pandémique, à l'adage gouvernemental selon lequel « *chaque jour de confinement en moins est un jour gagné* », la chercheuse américaine Devi Sridhar répond le 24 mars sur le site du *Monde* que « *c'est comme rouler en voiture vers un mur et affirmer qu'en freinant le plus tard possible on gagnera du temps. Vous perdez sur tous les tableaux [...]. Vous avez les morts et la crise* » [17]. Une réponse qui convient également aux attermolements actuels de la politique climatique.

Dans ce contexte de défiance, l'action publique doit d'abord redonner confiance aux acteurs et espérance dans l'avenir par sa capacité à accorder des marges de manœuvre à tous les citoyens afin qu'ils soient en mesure d'exercer leur responsabilité dans des limites définies par la loi.

III.1. Responsabiliser les collectifs avant les consommateurs finaux

Par construction, les « clients » finaux sont dans l'organisation économique et sociale actuelle déchargés de tout engagement collectif. Si dans nos dispositifs nous plaçons brutalement sur ces clients finaux la contrainte d'avoir à se diriger spontanément vers des produits bas carbone et par là de leur faire supporter le fardeau de choix existentiels pour l'avenir de notre civilisation, nous nous heurtons d'abord à la machine communicante politique et marchande actuelle, fondée sur la maximisation de l'utilité ou de la jouissance personnelle ou tribale (la communauté primaire, le corps professionnel, etc.). Plus fondamentalement encore, en les désignant responsables/coupables d'agir ou de ne pas agir par leur comportement et leur choix vertueux/pas vertueux, nous rendons acceptable la passivité des collectifs, des personnes morales (associations, syndicats, organisations de production) et des pouvoirs publics. Ce n'est pas une façon juste et praticable de répartir la charge de la décarbonation (un peu comme si c'était la seule locomotive qui freine dans un train).

Il convient donc de prendre comme position de départ que *cette charge incombe d'abord aux pouvoirs publics, et singulièrement aux agents publics dont c'est la mission, ceux qui sont en situation de responsabilité en matière d'action publique et qui doivent rendre des comptes de leur action à l'égard des risques et menaces collectives, comme le prévoit d'ailleurs la Déclaration des droits humains (art. 15). Elle incombe secondairement aux autres collectifs, personnes morales et collectifs citoyens, selon des dispositions dont il reste à délibérer.*

III.2. Responsabiliser les consommateurs finaux les plus aisés

Jared Diamond a montré comment la rareté des ressources provoquée par la pression sur l'environnement se conjuguant à la stratification économique entre riches et pauvres aboutit à l'effondrement des civilisations. Dans cette dynamique, la responsabilité des élites apparaît majeure [3]. Si l'on met de côté l'image paralysante d'un effondrement majeur qui verrait s'éteindre l'espèce humaine, il nous revient de falsifier les scénarios de déréliction qui pourraient suivre l'effondrement de notre civilisation thermo-industrielle : la pandémie, la famine, la radicalisation des disparités d'existence et la violence. La lutte contre les deux

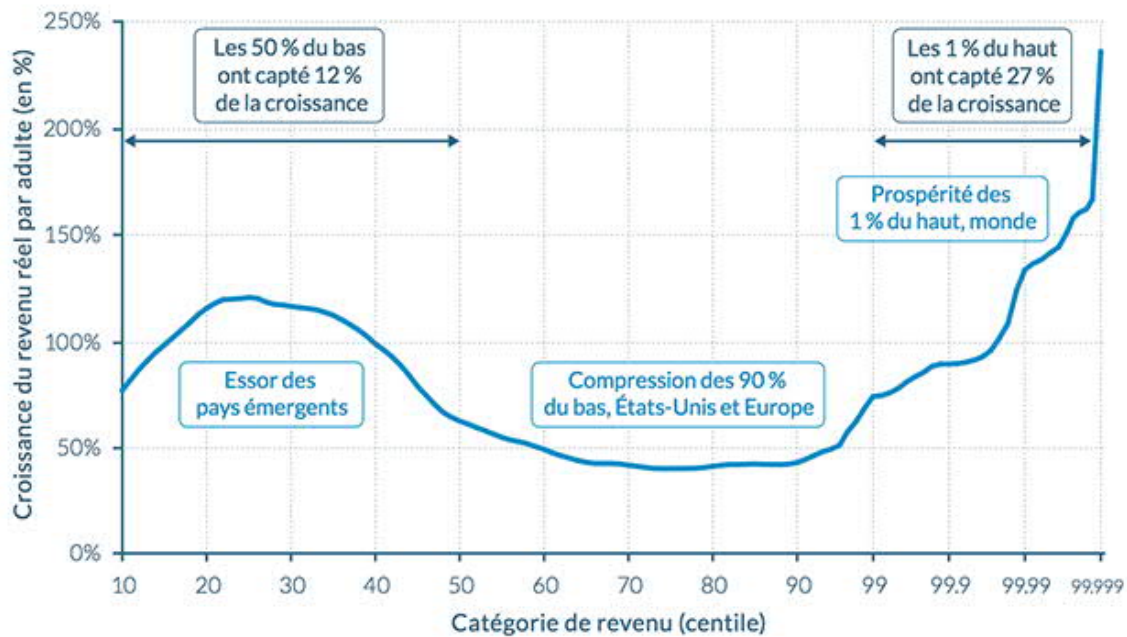
⁵ « *La planète ressemble à une salle de bal, avec de merveilleux danseurs et danseuses, un buffet magnifique, avec quelques rideaux et des chandeliers menaçant en permanence de les enflammer. Et une seule sortie. Que faire ? Se précipiter dehors ? Après tout, pourquoi ne pas profiter encore de la fête, tant que c'est possible ? Alors, au moins pour un temps, danser près de la porte. Et, si on n'a pas réussi à éloigner les chandeliers des rideaux et à ouvrir une autre entrée, pour soi et pour les autres, profiter du bal, tout en se préparant à partir si la situation devenait insupportable* » [1].

premiers fléaux repose principalement sur la coopération internationale, que nous avons évoquée plus haut à propos de la diplomatie climatique et qu'il revient à l'ONU de systématiser via l'OMS, la FAO, la Banque mondiale, etc. Quant aux deux derniers, les disparités des conditions d'existence et la violence, il est impossible de les éviter, même si nous voulons demeurer concentrés sur notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs études en attestent : les émissions de gaz à effet de serre sont étroitement corrélées au niveau des revenus et des patrimoines, et en particulier à leurs inégalités. Ce sont en effet les détenteurs des revenus et des patrimoines les plus élevés qui sont les plus exposés aux magasins de bonbons les mieux fournis et aux salles de bal les plus somptueuses. Quels que soient les équipements disponibles et les efforts d'incitation à la sobriété, le niveau de revenu, et plus singulièrement le niveau d'inégalité des revenus et des patrimoines sont toujours les principaux inducteurs de consommation et de pollution. Compte tenu de l'impératif prudentiel de décarbonation juste, il est ainsi impossible d'échapper à cette question des inégalités, qui se posent en termes de justice sociale au sein d'un même pays et de justice climatique dans le cadre des négociations internationales.

Il en résulte une méthode générale : plutôt que d'enfermer les politiques de décarbonation dans une casuistique sommaire mettant systématiquement sous les projecteurs les comportements des citoyens les plus contraints, il convient de commencer par une ferme incitation à la sobriété des foyers et des acteurs économiques les plus aisés et qui disposent donc de marges de manœuvre.

III.3. « Capabiliser » le plus grand nombre



Emissions totales liées à la consommation, en gigatonnes de CO₂ (échelle de gauche)

■ en 1990 ■ en 2015

— Part de la croissance totale des émissions, entre 1990 et 2015, en % (échelle de droite)

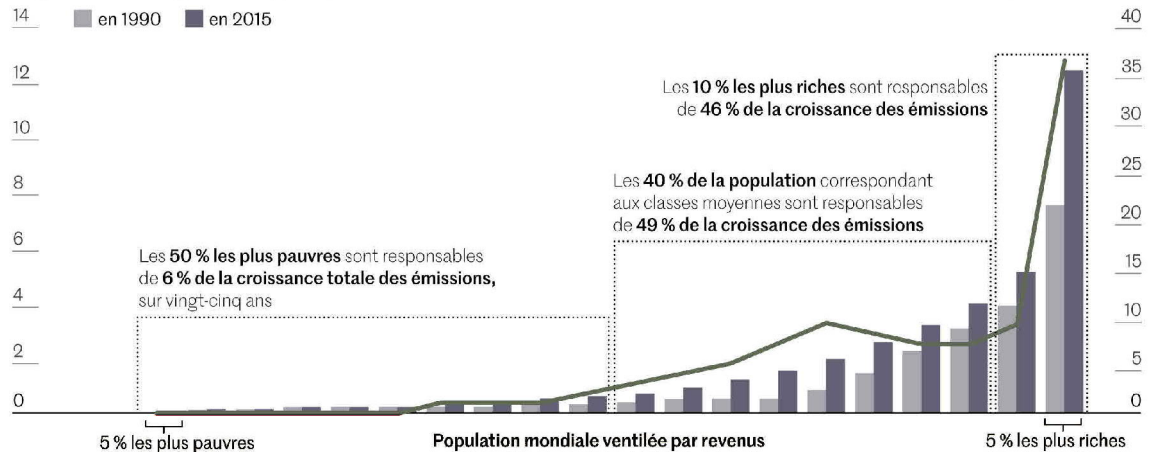


Figure 1 – En haut : la courbe des inégalités de revenus entre 2008 et 2016 (Milanovic corrigé par Alvaredo et al., *World Inequality Report 2018*, CC BY-NC-SA 4.0). En bas : la courbe des inégalités des émissions entre 1990 et 2015 (source : Oxfam et Stockholm Environment Institute – Infographie Le Monde [4])

L'étude d'Oxfam de septembre 2020 donne un aperçu des inégalités en matière d'émissions. Sans surprise, nous trouvons une courbe qui rappelle – de loin – l'éléphant de Branko Milanovic [11] après les corrections opérées par l'équipe de Thomas Piketty. Ainsi, sur la période 1980-2016, les 50% les plus pauvres de l'humanité ont reçu 12% de la richesse produite en plus ; les 1% les plus riches, 27%⁶. Les chiffres d'Oxfam montrent qu'entre 1990 et 2015 (une période plus brève de 10 ans mais incluse dans la période du premier schéma),

⁶ Pottier L-M, L'éléphant des inégalités est en fait un brontosauve. *SlateFR*, 8 février 2018, <http://www.slate.fr/story/157357/economie-inegalites-courbe-elephant-brontosauve-monstre-loch-ness>. Source originale : <https://www.cgdev.org/blog/chart-week-1-elephant-graph-flattening-out>

les 50% les plus pauvres sont responsables de 6% des gaz émis en plus ; les 1% les plus riches, 15% (l'essentiel des revenus des plus riches n'est pas réinjecté dans le circuit économique mais s'évanouit dans la spéculation). Les émissions de gaz à effet de serre se calquent sur les inégalités mondiales de revenus, avec quelques particularités : la croissance de revenus des plus pauvres s'accompagne d'une faible augmentation des émissions de carbone. Au niveau de la classe moyenne, le tassement de l'augmentation des revenus ne se traduit pas par des émissions moindres, qui augmente de façon presque linéaire avec les revenus (effet prédominant des infrastructures thermo-industrielles, qui font qu'en France même les plus pauvres ont une empreinte carbone supérieure à la moyenne mondiale). Enfin, les émissions explosent chez les 10% les plus riches. Ce rapprochement ouvre un chemin pour parvenir à des émissions globalement décroissantes dans les années à venir.

1. Pour la moitié de l'humanité la plus pauvre, l'enjeu n'est pas de se demander comment réduire les émissions, c'est toujours de permettre à ces personnes de vivre dignement, alors que la biosphère s'écroule autour d'elles à cause du comportement de l'autre moitié de l'humanité, quitte à ce qu'elles émettent un peu plus de gaz à effet de serre qu'aujourd'hui.
2. Pour les 40% du milieu, nous devons travailler à dégager des marges de manœuvre supplémentaires (individuelles et collectives) qui font défaut dans le système actuel. C'est le champ des politiques climatiques, reposant sur un État fort et une forte capacité d'investissement public.
3. Parmi les 10% de l'humanité les plus aisés, ceux dont l'empreinte carbone se situent au-delà de l'admissible (selon une limite relevant du débat public et du droit, mais que nous pouvons estimer autour de 20t/an), croyons-nous sincèrement qu'il sera possible de les faire converger vers 2t en moyenne sur la période 2018-2100 avec un dispositif principalement fondé sur l'incitation et l'échange et en l'absence de toute sanction, de toute reconnaissance de faute ?

Donc :

1. Commençons par braquer les projecteurs sur les principaux inducteurs de nuisance : contrôles, surveillance, désincitations actives par le portefeuille, par l'assignation à la formation ou à des travaux d'intérêt général, voire par la justice quand cela devient nécessaire. La casuistique peut ici se déployer avec les meilleures chances de parvenir à des résultats mesurables
2. Développons des politiques climatiques au bénéfice de la classe moyenne, celle qui a quelques capacités d'arbitrage mais qui se trouve aux prises avec une pensée dominante et des rapports de production qui l'empêchent d'y avoir recours : impératif de sobriété, efficacité énergétique, sensibilisation/éducation/formation, prise de parole citoyenne, politiques publiques développant les biens communs, investissements bas-carbone, etc.
3. Cessons enfin de développer nos études de cas sur les plus contraints en se demandant comment leur faire accepter davantage d'efforts sans qu'ils déferlent dans la rue (giléjaunisation du problème) : non seulement ces études sont stigmatisantes et injustes, mais compte tenu de marges de manœuvre inexistantes, les gains à attendre en matière de réduction d'émissions sont très faibles. L'action publique intelligente

doit ici s'attacher à leur dégager des marges de manœuvre pour réaliser des parcours de vie plus satisfaisants.

Propositions relatives au dispositif carbone

En parallèle de la comptabilité carbone sur les transactions des clients finaux, il est nécessaire de :

1. *Faire porter d'abord par des collectifs (personnes morales, pouvoirs publics, État) la contrainte de l'obligation de résultat* : exiger de l'État et des collectifs la formalisation des limites aux libertés accessibles par les ponctions actuelles sur les ressources et la biosphère et l'émission parallèle des rejets de résidus et de polluants de telle sorte que la poursuite d'un mieux-être collectif tienne dans les limites planétaires.
2. *Commencer par imposer/réglementer/contraindre les principaux auteurs de dommages*. Dans le secteur économique et industriel, ce sont les extracteurs de matières premières carbonées, les industries de transformation de ces matières, les fournisseurs d'énergie carbonée, les bâtisseurs d'infrastructures enfermant les citoyens dans des choix carbonés pour des décennies, etc.) qu'ils réduisent leur propre empreinte au-delà des 7% à 10% par an exigibles pour l'ensemble de la communauté nationale et qu'ils inscrivent leurs propres projets dans cet horizon, ce qui nécessitera de nombreux aménagements (mise en faillite et reconversion de filières, voire de secteurs économiques, mise en place de structure de défaisance pour actifs échoués, etc.). Les institutions financières doivent se transformer pour se placer au service du bien-être collectif et répondre de leur action devant les États, et non pas au service des acteurs financiers et du profit privé. Dans le secteur public, les grands établissements publics et assimilés (services de l'État, collectivités territoriales, hôpitaux, agences) doivent accompagner et soutenir dans leurs politiques et leurs projets les engagements internationaux de la France en matière climatique. Chez les consommateurs finaux, l'effort de contrôle et de désincitation doit porter sur les principaux pollueurs, qui se situent dans leur grande majorité parmi les ménages les plus aisés.
3. *Mettre le dispositif à l'abri des soubresauts de la volonté publique* par un statut d'établissement public doté de la personnalité morale (comme l'ASN) ou par rattachement à une organisation internationale : organisation intergouvernementale, institution ou organe de l'Union européenne... De ce point de vue, il convient d'éviter le modèle de la Sécurité sociale (organisme de droit privé dont le caractère monopolistique est garanti par l'État) ou des modes de décision fondés sur le provisoire, le court terme ou la représentation en parts de capital au sens financier du terme (groupement d'intérêt public, groupement d'intérêt économique, groupement européen d'intérêt économique).
4. *Établir les relations et les missions du dispositif carbone au sein des autres institutions de la République* : le dispositif carbone doit avoir compétence pour qualifier et faire cesser le cas échéant des politiques publiques ou des projets privés au regard de l'impératif de décarbonation. Ce n'est plus Bercy qui verrouille pour préserver des intérêts financiers, mais l'instance politique nationale en charge du respect des engagements internationaux de la France en matière de décarbonation (le Ministère en charge de l'écologie, de la transition, de l'environnement, voire le dispositif carbone lui-même).

Références

1. Attali J, *Comment nous protéger des prochaines crises ?* Paris, Fayard, 2018.
2. Calame P, Méda D, Rivasi M, Szuba M, Mouchet C, Prieur A, collectif, « Le défi du siècle est d'assurer le bien-être de tous dans le respect de la biosphère ». *Le Monde*, 12 août 2020, 24).
3. Diamond J, *L'effondrement*. Paris : Gallimard, collection « NRF essais », 2006.
4. Garric A, Les « inégalités extrêmes » des émissions de CO₂. *Le Monde*, 22 septembre 2020, 7.
5. Gilbert P, *Géomimétisme. Réguler le changement climatique grâce à la nature*. Les Petits matins, 2020.
6. Jancovici J-M, Grandjean A, *Le plein, s'il vous plaît !* Paris, Seuil, 2006.
7. Lanzmann C, *Shoah*. Documentaire, France, 1985.
8. Lanzmann C, *Le rapport Karski*. Documentaire. Les films Aleph, 2010.
9. Latour B, *Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*. Paris, La Découverte, collection « Les empêcheurs de penser en rond », janvier 2021.
10. Lovelock J, *La Terre est un être vivant. L'hypothèse de Gaïa*. Flammarion, collection « Champs », 1993. Première édition originale : 1979.
11. Milanovic B, *Inégalités mondiales. Le destin des classes moyennes, les ultra-riches et l'égalité des chances*. Paris, La Découverte, 2019.
12. Nouchi F, Ce que la Shoah donne encore à entendre. *Le Monde des Livres*, vendredi 4 septembre 2009, 3.
13. Passet R, *L'économie et le vivant*. Paris, Economica, 2^e édition, 1996. Première édition : 1979.
14. Rambaud A, Chenet, How to re-conceptualise and re-integrate climate related finance into society through ecological accounting. Bankers, Markets and Investors, Document de travail, 2021. <http://www.assisesduclimat.fr/12.html>
15. Raworth K, *La théorie du donut. L'économie de demain en sept principes*. Paris, Editions Plon, 2018. Édition originale : *Doughnut Economics. Seven ways to think like a 21st-Century Economist*, Random House Business Books, 2017.
16. Steffen W, Richardson K, Rockström J et al., Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, 347, 1259855 (2015). Doi: 10.1126/science.1259855
17. Sridhar D, « Covid-19 : « En France, vous perdez sur tous les tableaux, vous avez les morts et la crise ». Propos recueillis par Nathaniel Herzberg, *Lemond.fr*, 24 mars 2021.
18. Wackernagel M, Beyers B, *Empreinte écologique et biocapacité. Bien vivre avec une seule planète*. Éditions Terre Vivante, janvier 2021.